

# UNSA Territoriaux Réunion



Saint-Denis, le 16 février 2021

**Monsieur le Président de Région**

**Hotel de Région Pierre Lagourgue  
Avenue René Cassin  
97490 Sainte-Clotilde**

**N/Réf. : URR02-2021**

*Dossier suivi par : G.Grondin – membre du comité technique*

**Objet : Recrutement des non-titulaires – Mise en place d'une commission Ad-hoc Région**

Monsieur le Président,

Dans le rapport de commission permanente DRH/N°109346, la Collectivité a confirmé la mise en œuvre des nouvelles dispositions du décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.

Nous ne pouvons que saluer cette démarche qui permet aux agents contractuels justifiant de 6 ans de service au sein de la Collectivité de bénéficier d'un contrat à durée indéterminée.

De plus, la procédure de recrutement sans concours sur les premiers grades de catégorie C va dans le sens de la pérennisation de l'emploi, des contractuels en place notamment.

**L'Unsa a toujours été force de proposition sur ce dossier et nous ne pouvons qu'être satisfait de l'écoute qui nous a été faite.**

Nous souhaitons continuer le travail de dialogue social engagé sur ce sujet. Ainsi, nous demandons la mise en place d'une commission « Ad-hoc » pendant la phase de décision, composé des élus de la Collectivité et des partenaires sociaux et ce afin de garantir le juste traitement de nos collègues contractuels en poste qui seraient à même de postuler sur ces appels à candidature.

Sûr de l'intérêt que vous porterez à notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.


**Le Secrétaire Général  
UNSA REGION REUNION,**

  
**Yves TAMBON**

**UNSA REGION REUNION**

@ : [unsa.regionreunion@gmail.com](mailto:unsa.regionreunion@gmail.com)

  : [unsaregion974.com](mailto:unsaregion974.com)

 02 62 97 65 03

